

# ASSOCIATION SYNDICALE DU PARC D'ENTREMONT

p.a. ETIGE LOGEMENT

## COMPTE-RENDU

### REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DU 9 octobre 2008

**Présents:** M. Luttenauer, Président de l'Association Syndicale – Mme Bohrer - Mme Gonneau - M. Ursprung – M. Walliser – M. Sengelin - Mme Raehm - M. Besancon – M. Tag – M. Misslin – M. Muth

**Représentés** - M. Avorio représenté par M. Dubois

**Excusés:**

**Rédaction:** Dominique Herth

Le 10 novembre 2008

Ce Conseil Syndical se tient à la suite de l'Assemblée Générale de l'Union des Syndicats.  
La séance est ouverte à 19 heures 50.

#### 1. Désignation du Bureau :

Monsieur LUTTENAUER en tant que Président de l'Association Syndicale assure la Présidence de ce Conseil. Aucun membre présent n'émet d'objection.  
Le secrétariat est assuré par M. HERTH de la Sté Etige-Logement.

#### 2. Commentaires sur le compte-rendu, joint à la convocation, des travaux réalisés et à venir :

Celui-ci ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Toutefois les observations suivantes sont formulées :

- Madame BRISSIAUD relaie les doléances des résidents de l'immeuble 50 rue Albert Schweitzer concernant la taille trop sévère de la haie de taxus.
- il est demandé que le ramassage des branches se fasse plus rapidement lors de la taille des arbustes.
- Il est à prévoir un nettoyage de la petite forêt entre le 3 et le 5 rue des Sapins.

#### 3. Plan d'entretien des forêts du Parc d'Entremont par l'ONF

Suite à une tournée avec Monsieur PETER de la Sté EPHR, Monsieur LUTTENAUER et le Syndic, il s'avère qu'un plan d'entretien des arbres à proximité des immeubles et dans les forêts s'avère nécessaire.

Pour ce faire, deux propositions de l'ONF, jointes à la convocation, sont soumises au Conseil Syndical.

Après débat, le Conseil syndical décide de confier à l'ONF le diagnostic des arbres isolés du Parc d'Entremont pour un montant de 2324,16 € à imputer sur le budget de l'année 2008.

La deuxième proposition, concernant le plan de gestion des espaces boisés du Parc d'Entremont pour un montant de 8132,80 € est à soumettre à l'Assemblée Générale de 2009, statuant sur le budget de cette même année.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité approuve ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.

LE PRESIDENT

POUR LA STE ETIGE LOGEMENT

R. LUTTENAUER

D. HERTH